

Accord CE/Conseil de l'Europe: coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union et le Conseil de l'Europe

2007/0173(CNS) - 12/11/2007

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a adopté à l'unanimité le rapport de M. Adamos **ADAMOU** (GUE/NGL, CY) visant à approuver la conclusion d'un accord de coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

Ce faisant, le rapporteur a voulu souligner combien la protection des droits fondamentaux constituait un objectif partagé par l'Agence des droits fondamentaux et par le Conseil de l'Europe, et combien, donc, cet objectif était complémentaire entre les 2 entités. Il insiste toutefois que l'on évite au maximum les doubles emplois dans les actions mises en œuvre.

Par ailleurs, vu l'importance des dossiers gérés tant par le Conseil de l'Europe que par l'Agence des droits fondamentaux, des initiatives devraient être prises pour renforcer la transparence et la complémentarité des actions, en y associant par divers modes le Parlement européen (ex. : via des rapports périodiques d'information).